APPEL A PROJETS 2023-2024

AXE LUTTE CONTRE LA FRACTURE NUMERIQUE

1 Présentation de Soli-Mac

Soli-Mac, est une plateforme bruxelloise de solidarité maçonnique constituée en asbl en 2020. L'action de Soli-Mac vise à favoriser l'émancipation et la réintégration sociale, la réduction des inégalités et l'accès aux droits et services sociaux notamment aux populations défavorisées se trouvant en Région de Bruxelles-Capitale.

Elle a pour but de lutter contre la précarité et l'exclusion sociale. Elle entend supporter des projets d'actions ciblées et de réponses rapides pour faire face aux conséquences de crises majeures sur les conditions de vie et de santé des populations. Elle vise à soutenir des projets aussi bien dans l'urgence que dans la durée.

Soli-Mac fonctionne par appel à projets. Le présent appel vise à soutenir des projets sous forme de :

- Aide financière : acquisition de matériel, formations, etc.,
- Don ou prêt de matériel pédagogique, médical ou technique, afin de fournir des biens ou services utiles à des populations défavorisées,
- Assistance ou conseil bénévole aux associations ou aux personnes soutenues.

Plus d'informations : www.Solimac.be

2 Appel à Projets 2023-2024

Début 2021, Soli-Mac lançait son premier appel à projets axé sur trois thématiques : l'urgence alimentaire, l'urgence sanitaire et l'urgence numérique.

54 associations ont soumis 61 projets dont 25 ont été sélectionnés et financés pour un montant total de 230.000 euros (soit un budget moyen de 9.200 euros par projet).

En 2022, 54 projets ont été soumis dont 18 ont été sélectionnés pour un montant total de 141.500 euros (soit un budget moyen de 7.800 euros par projet).

Pour son nouvel appel à projets 2023-2024, Soli-Mac maintient les trois mêmes thématiques :

1. La lutte contre la fracture numérique
2. La mobilité des services et des aides ou aller au plus près des publics précarisés
3. La (re)création des liens au sein de la société

3 AXE LUTTE CONTRE LA FRACTURE NUMERIQUE

La fracture numérique, fondée sur le manque de matériel -ordinateur ou tablette-, de connexions internet, ou de compétences pour son utilisation attise les discriminations sociales et les inégalités creusées par les crises successives.

Soli-Mac entend contribuer à la lutte contre la fracture numérique, sous la forme d'une aide intégrée**,** combinant mise à disposition de matériel ET formation. Ce volet d'action est mis en œuvre en partenariat avec LinkUp, une association qui recycle du matériel déclassé au profit de l'aide sociale.

La priorité vise à répondre aux besoins, en matériel (ordinateur, tablette, logiciels adaptés) et en formation au profit:

- Des populations défavorisées en milieu scolaire, y compris en enseignement de promotion sociale et écoles de devoirs
- Des populations en situation d'handicaps, ou d'isolement
- Des intervenants sociaux et enseignants dont la maîtrise des outils numériques est essentielle dans l'exercice de leur mission auprès des personnes précarisées
- D'une aide de terrain « numérique » sociale, administrative et mobile pour les plus démunis
- De demandeurs d'emploi
- Des apprenants en cours d'alphabétisation
- De toute population discriminée et précarisée pour cause de fracture numérique.

4 Critères généraux de sélection

4.1 Les candidats

Un dossier de candidature peut être introduit par toute association, organisation, institution ou service à finalité sociale de droit privé (y compris des sociétés coopératives à finalité sociale).

4.2 Neutralité du candidat

L'association doit respecter des principes humanistes et de neutralité au point de vue politique, religieux, philosophique ou idéologique. Soli-Mac se réserve le droit de refuser un projet d'une organisation qu'elle estime ne pas répondre à ces critères, sans avoir à justifier sa décision.

4.3 Bénéficiaires

Le projet proposé doit avoir pour objectif une aide directe ou indirecte aux personnes défavorisées économiquement ou socialement en vue de favoriser leur réintégration sociale.

Les personnes faisant partie du public cible ne peuvent faire l'objet d'aucune discrimination individuelle.

4.4 Territorialité

Les projets proposés doivent s'adresser à des publics défavorisés dans la région bruxelloise.

4.5 Nature des projets éligibles

Les projets éligibles doivent correspondre à un des trois axes du présent appel à projets.

4.6 Caractère supplétif de l'intervention de Soli-Mac

L'intervention de Soli-Mac étant supplétive et complémentaire, elle se limite aux situations dans lesquelles l'aide ne peut être obtenue par les canaux ordinaires et tient à respecter un principe de subsidiarité.

4.7 Projets commerciaux

Les projets commerciaux ne sont pas éligibles. Toutefois, des projets ayant une composante commerciale destinée à pérenniser le financement d'activités sociales pourront être acceptés pour autant que l'aspect commercial du projet soit accessoire.

4.8 Dépenses éligibles

Sont éligibles toutes les dépenses liées directement au projet.

Les dépenses de fonctionnement ordinaires ne sont pas éligibles. Par dépenses de fonctionnement ordinaires, on comprend toutes les dépenses qui doivent de toutes façons être couvertes, que le projet proposé soit réalisé ou pas.

Les dépenses de salaire ne sont pas éligibles sauf si elles sont directement et uniquement liées au projet et contribuent à sa mise en œuvre.

4.9 Facteurs préférentiels

Soli-Mac entend privilégier les interventions qui favorisent un effet de levier, une certaine durabilité et qui peuvent avoir des effets multiplicateurs en termes d'impact et de populations aidées.

Soli-Mac soutiendra plus particulièrement des projets innovants, des projets qui ont pour objet de démultiplier des projets pilotes qui se sont révélés positifs, ainsi que des projets soumis en association par plusieurs organisations.

Soli-Mac encourage aussi les associations qui ciblent les populations les plus vulnérables, dont les subsides publics ou privés sont limités, et qui n'ont qu'un accès limité aux circuits d'aide traditionnels, à présenter un projet.

D’autres projets sont bien entendu également éligibles.

La recherche de co-financements est encouragée.

5 Procédure de l’appel à projets

La procédure repose sur le principe d’appel à projets et la sélection en deux étapes des projets à financer : 1) la soumission d’un préprojet et 2) d’un dossier complet pour les préprojets sélectionnés. La sélection finale s’effectue par le Conseil d’administration sur base de l’avis d’un comité d’experts.

5.1 Préprojet

Les organisations intéressées sont invitées à soumettre un préprojet en reprenant son objectif, son impact attendu et un budget synthétique sur base du formulaire ci-joint en veillant à respecter le nombre maximum de lignes indiqué dans chaque encadré.

Les organisations qui le souhaitent peuvent poser des questions exclusivement par écrit à l’adresse info@solimac.be.
Les réponses seront données par écrit et diffusées à toutes les organisations qui auront manifesté le souhait de recevoir la liste des questions et réponses à la même adresse e-mail (info@solimac.be).

Une organisation peut présenter plus d’un préprojet.

Les préprojets seront sélectionnés sur base de l’éligibilité des soumissionnaires, de l’éligibilité des actions proposées, de l’impact attendu et des moyens financiers nécessaires pour atteindre cet impact (principe de parcimonie).

5.2 Suite de la procédure

Seules les organisations dont le préprojet aura été sélectionné seront invitées à présenter un dossier de projet complet.

Pendant la préparation de leurs projets, les associations présélectionnées pourront contacter Soli-Mac pour obtenir des clarifications ou s’assurer que leurs projets correspondent aux objectifs de l’appel à projets. Afin d’assurer la neutralité de tels échanges, il est précisé que les personnes de contact ne font pas partie du Comité des Experts qui évalue les projets reçus.

Après une décision de principe de supporter un projet, Soli-Mac se réservera le droit de rentrer dans une négociation avec le promoteur de projet pour faire préciser certains points, suggérer des changements, et revoir le budget.

5.3 Convention de don

En cas de décision positive, Soli-Mac et le promoteur de projet signeront une convention de don. Celle-ci prévoira entre autres un délai de réalisation, l'engagement de soumettre un bref rapport d'activités et un justificatif des dépenses au terme du projet.

5.4 Calendrier

Lancement de l'appel à soumettre un préprojet: 6 septembre 2023.

Limite de dépôt des préprojets : 6 octobre 2023 à minuit.

Communication du choix des projets présélectionnés : 25 octobre 2023 (*)

Limite de dépôt des dossiers complets : 24 novembre 2023 à minuit (*)

Le processus d'évaluation prend environ deux mois.

(*dates provisoires)

APPEL A PROJETS 2023-2024 : AXE NUMERIQUE

Lutte contre la fracture numérique

(formulaire à remplir et soumettre à Soli-Mac)

Présentation de l'association candidate

Nom et coordonnées de l'association :

- Nom de l'Association :
- Numéro d'entreprise :
- Nom de la personne responsable :
    - Adresse mail :
    - Téléphone :
- Nom de la personne de contact du projet :
    - Adresse mail :
    - Téléphone :

Description de l'organisation

10 lignes maximum

Description du projet et aide demandée

Finalité de l'aide : (description synthétique de l'action. A qui et à quoi l'aide est-elle destinée ?)
20 lignes maximum

Type d'aide (financière, matérielle, formation, conseil, accompagnement …)

Budget total du projet :

Montant demandé à Soli-Mac :

Impact attendu (catégories de population, nombre de bénéficiaires)
10 lignes maximum

En soumettant ce préprojet, le demandeur :

- Certifie que toutes les informations communiquées sont exactes
- Reconnait qu'il sera invité à présenter un dossier complet et détaillé si son préprojet est retenu
- A pris connaissance des critères d'éligibilité et reconnait qu'il devra justifier qu'il correspond à ces critères en soumettant le dossier complet
- Reconnait que les décisions de Soli-Mac sont sans appel et ne doivent pas être justifiées

Date de la demande :

Identité et signature du mandataire :

FORMULAIRE à remplir et à renvoyer sous formats pdf et word à info@solimac.be

AVANT le 6 octobre 2023 à minuit.